

DECISION DU PRESIDENT N° : 2023-016

Objet : LOCATION LONGUE DUREE D'UN VEHICULE PEUGEOT 208 ELECTRIQUE

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du code de la commande publique,

Vu les articles L2122.21, L5211.9 et L5211.10

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu la proposition n° 22544138/2 de la société ARVAL SERVICE LEASE, sise 22 rue des Deux Gares, 92564 RUEIL MALMAISON, en date du 03/02/2023,

Considérant la nécessité de procéder à la location longue durée d'un véhicule type Peugeot 208 électrique,

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition financière n° 22544138/2 de la société ARVAL SERVICE LEASE, sise 22 rue des Deux Gares, 92564 RUEIL MALMAISON, pour un loyer mensuel de 432.30 € HT, soit 518.76 € TTC, pour le véhicule type Peugeot 208 électrique. La durée de cette location est de 36 mois.

ARTICLE 2 Conformément au code général des collectivités territoriales, cette décision sera transmise en sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

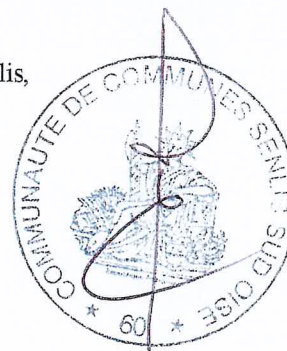
ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société ARVAL SERVICE LEASE

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le:
de l'affichage le:

Fait à Senlis,

le,



Guillaume **MARÉCHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines

**CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION
 LONGUE DUREE**
 N° 22544138/2

Client / Locataire	COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE
Id Client	C014343
Adresse	30 AV EUGENE GAZEAU
CP 60300	Ville SENLIS
Contact commercial	
Tél. contact	09 69 39 70 57

DUREE / KM

37 mois / 60 000 km

LOYER TOTAL MENSUEL

518,76 € TTC

VEHICULE

PEUGEOT e-208 / 2019 / 5P / Berline Electrique 136ch Active Pack				Prix référence constructeur	36 550,00 € TTC
Véhicule Particulier	Electrique	4 CV	CO2 WLTP	0 g/Km	Transmission automatique
Options		800,00 € TTC			
• JATOPOWP Peinture Opaque Blanc Banquise		200,00 € TTC	• LZ04 Chargeur embarqué 11 KW triphasé		400,00 € TTC
			• NAO1 Sièges avant chauffants		200,00 € TTC
Accessoires		835,00 € TTC			
• CABLE WALLBOX 11KW		279,00 € TTC	• PACK SECURITE		210,00 € TTC
• GRAVAGE		280,00 € TTC	• TAPIS		66,00 € TTC
Périodicité Mensuel	Mode et délai de paiement	Prélèvement date fixe le 10	Terme A Echoir	N° RUM	151790

DESCRIPTIF DU LOYER MENSUEL

Loyer financier forfait	INCLUS
Services souscrits	
Maintenance (Assistance Plus incluse)	INCLUS
Assistance Plus	INCLUS
Véhicule Relais Performance + Catégorie B (15j Panne/ 15j Accident/ 30j Vol)	INCLUS
Perte financière (1)	17,80 €
Frais de gestion	
LOYER TOTAL MENSUEL	518,76 € TTC

ELEMENTS FINANCIERS

1 ^{er} loyer financier majoré de	3 000,00 € TTC
Prix de revient kilométrique	0,36 € TTC
Prix du km supplémentaire (entretien compris)	0,10 € TTC
Fiscalité	
TVA %	20,00%
Bonus	3 000,00 €
Réintégration fiscale	93,44 € TTC
TVU	0,00 €
Frais Divers	
Certificat d'immatriculation (Inclus dans le financement)	0,00 €
Dpt. d'immatriculation	60
Carburant	30,00 €
Conducteur	
Mobile conducteur	
Mail conducteur	
Référence client	
Couleur du véhicule	Blanc Banquise
Intérieur	Tissu Pneuma 3D
	Id territorial
Lieu de livraison	
Renouvellement	Immat.
Date de livraison souhaitée	

Offre valable 15 jours sous réserve de variation de tarification par le constructeur, des lois en vigueur et sous réserve d'acceptation de votre dossier matérialisé par le retour des présentes signées par ARVAL.

Le taux de CO2 figurant sur nos documents est issu des données constructeurs. Il pourra évoluer en fonction des équipements choisis et ne sera définitivement connu qu'au moment de l'immatriculation du véhicule. Il en est de même pour le barème du Bonus/Malus dont le montant est fixé par le Ministère de l'Economie et des Finances et varie au moins une fois par an à l'occasion du vote de la loi de Finances, avant le 31 décembre de chaque année. Le cas échéant, l'éventuel écart de montant non pris en compte dans la tarification d'origine pourra faire l'objet d'un ajustement pour le Bonus si le véhicule n'est pas encore commandé, et d'une facturation complémentaire de frais d'immatriculation après la livraison du véhicule dans le cas d'une augmentation de Malus qui, conformément à l'article 267 L du Code général des Impôts, sera soumise à T.V.A.

(1) Sous réserve de souscription et dans les conditions et limites du(des) contrat(s) d'assurance, de transmission des éléments demandés (le cas échéant). Toute fausse déclaration entraîne la nullité du contrat d'assurance conformément à l'article L.131-8 du Code des Assurances.

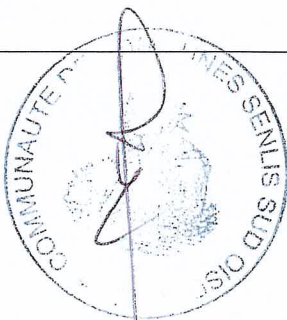
* Si le locataire autorise l'utilisateur à régler à ARVAL une ou plusieurs option(s) du véhicule, ARVAL prélèvera le montant correspondant à cette/ces option(s) sur le compte bancaire de l'utilisateur. En cas de rejet de ce prélèvement, ce montant sera directement facturé au locataire.

 NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE. CACHET COMMERCIAL ET
 SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION « Bon pour commande ».

Date et signature Locataire

 SIGNATURE
 LOUEUR



 Le bordereau ci-joint est à compléter par le client afin de désigner
 l'adresse d'affectation du véhicule devant figurer sur le certificat d'
 immatriculation


Location opérée par ARVAL - 22, rue des Deux Gares - 92564 Rueil-Malmaison Cedex

ARVAL Service Lease - Société Anonyme au capital de 66 412 800 € - RCS Paris 352 256 424.

Siège social 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - N° TVA Intracommunautaire FR 68 352 256 424 - Orias n° 07 022 411

Greenval Insurance DAC, compagnie d'assurance de droit irlandais, enregistrée sur le numéro 432783

Siège social Trinity Point, 10-11 Leinster Street South, Dublin 2, Irlande (Info@greenval-insurance.ie) , supervisée par la Banque Centrale en Irlande

DESIGNATION DE L'AFFECTATION DU VEHICULE

N° 22544138/2

Conformément à l'article R 322-1 du Code de la Route *, vous devrez nous préciser le lieu d'affectation du véhicule.

A cette fin, merci de bien vouloir nous fournir les éléments ci-dessous.

Ces renseignements sont obligatoires pour l'immatriculation du véhicule ; **sans eux aucune commande ne sera validée.**

Client	COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE
Id Client	C014343
Adresse	30 AV EUGENE GAZEAU 60300 SENLIS
SIREN	200066975
Contact commercial	
Tél. contact	09 69 39 70 57

VEHICULE

Véhicule	PEUGEOT e-208 / 2019 / 5P / Berline Electrique 136ch Active Pack					
Véhicule Particulier	Electrique	4 CV	CO2 WLTP	0 g/Km	Transmission	automatique
TVA	20,00%					
Prix de référence constructeur	36 550,00 € TTC					
Prix des options	800,00 € TTC					
Prix des accessoires	835,00 € TTC					
Loyer total	518,76 € TTC					

INFORMATION SUR L'ENTREPRISE CLIENTE

Raison sociale de l'entreprise

Numéro SIRET

Adresse de l'entreprise

Code Postal

Commune

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE.
CACHET COMMERCIAL ET SIGNATURE PRECEDEE
DE LA MENTION « BON POUR COMMANDE ».
Date :



Toute modification ultérieure concernant cette affectation devra nous être communiquée pour que les informations figurant sur le certificat d'immatriculation soient modifiées.

Le cas échéant, votre ingénieur commercial vous fera parvenir un nouveau Bordereau de Désignation de l'Affectation du Véhicule que vous devrez compléter.

* Article R 322-1 du Code de la Route : « ...pour un véhicule faisant l'objet soit d'un contrat de crédit-bail, soit d'un contrat de location de deux ans ou plus, la demande de certificat d'immatriculation doit être adressée au préfet du département du domicile du locataire. Toutefois, lorsque ce véhicule doit être affecté à titre principal à un établissement du locataire pour les besoins de cet établissement, la demande doit être adressée au préfet du département de cet établissement. Le propriétaire doit justifier de son identité et déclarer, selon le cas, l'adresse du domicile du locataire ou celle de l'établissement d'affectation... ».